Partage de droit commun

Références du dossier

Dossier:

Date de signature : 17/05/2022

Rédacteur :

Saisie

Biens immobiliers

Nombre de biens immobiliers partagés ?

0

Biens mobiliers

Nombre de biens mobiliers partagés ?

0

Passif

Nombres de sommes au passif?

0

Deduction des frais de partage

Pour le calcul de la TPF, voulez-vous déduire les frais de partage ?

OUI

Emoluments de formalités et Débours

Emolument de formalités HT : 400,00 €

Débours : 200,00 €

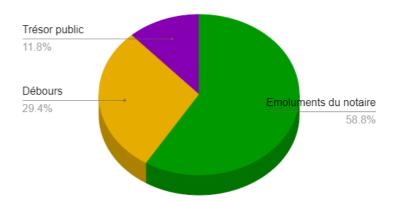
Total des droits et frais

Emoluments du notaire : 400,00 €

Débours : 200,00 €

Trésor public : 80,00 €

Montant des frais : 680,00 €



Détail des frais

Récapitulatif et calcul de la TVA

Total HT des émoluments du notaire : 0,00 €

Emoluments de formalités (HT) : 400,00 €

Total HT : 400,00 €

TVA: 80,00 €

Total TTC : 480,00 €

Débours

Débours : 200,00 €

Tresor public